



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le jeudi vingt-quatre avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan convoqué en urgence le 18 avril, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **20** jusqu'à la délibération n°48/24.04.14

21 à partir de la délibération n°49/24.04.14

Nombre de votants : **22** jusqu'à la délibération n°48/24.04.14

23 à partir de la délibération n°49/24.04.14

Présents : Brigitte COMPETISSA, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Laurent COCHELIN, Raymond CAILLETON, Alain CHAUFFIER, Sylvie BRUMELOT, Bernard BARAUD, Michel MAGNERON, Martine PEDROLA, Valérie MESNARD, Elisabeth DEGORCE, Olivier POIRAUD, Thierry ALLEAU, Bruno PAROLDO, Stéphane BARILLOT, Véronique GUIGNE, Pierrick CLEMENT, Katia GABILLIER, Cécile DRAUNET, Aurélie LAURENT, Katia MAITRE à partir de la délibération n° 49/24.04.14.

Absente excusée : Katia MAITRE jusqu'à la délibération n°48/24.04.14

Procuration : Laurent COCHELIN à Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Claude POUPINOT à Michel MAGNERON, Sandrine DOOLAEAGHE à Brigitte COMPETISSA.

Secrétaires : Bruno PAROLDO, Katia GABILLIER.

Approbation des procès-verbaux du 29 mars 2014 et 4 avril 2014

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les procès-verbaux des conseils municipaux du 29 mars 2014 et du 4 avril 2014 qui leur ont été transmis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 29 mars 2014.

En ce qui concerne le procès-verbal du conseil municipal du 4 Avril dernier, Cécile DRAUNET signale que le nom des représentants de la commune à F2R n'ont pas été précisés dans le compte-rendu. Ces représentants sont :

- Cécile DRAUNET
- Katia GABILLIER
- Katia MAITRE

Cette omission étant corrigée, le conseil municipal a voté

- Pour : 21
- Abstention : 1

Indemnités de conseil et de budget allouées au receveur de la Commune

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 Novembre 1982, un arrêté en date du 16 Décembre 1983 précise les conditions d'attribution des

indemnités de conseil et de confection budgétaire au comptable. Cette prestation de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable comprend notamment la gestion financière et l'analyse budgétaire et financière de la trésorerie.

Conformément à l'article 3 de cet arrêté, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du conseil municipal.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférences aux trois dernières années :

- Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰
- Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰
- Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1.50 ‰
- Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰
- Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0.75 ‰
- Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0.50 ‰
- Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0.25 ‰
- Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 euros à raison de 0.10 ‰

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150 (valeur mensuelle du point au 01.07.2010 : 4.63 €).

Le montant résultant de ce calcul était en 2013 de 564.89 € (indemnité de conseil) auquel s'est ajoutée une indemnité de budget non modulable de 45.73 €.

Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le principe d'une telle indemnité et de fixer le taux à appliquer sur ce calcul à 100 %.

Ont voté pour : 21

Abstention : 1

Commission communale des impôts directs

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire et de son adjoint délégué et 8 commissaires (communes de plus de 2 000 habitants). La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les commissions communales des impôts directs seront amenées à être consultées dans le cadre du processus de fixation des paramètres d'évaluation départementaux par la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP).

Les 8 commissaires titulaires et les 8 suppléants sont désignés par l'administrateur général des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal, soit 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

Voir pièces jointes.

Brigitte BONNAUD-TOUCHARD signale une erreur sur la liste concernant son année de naissance. Cette erreur sera corrigée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur les listes proposées.

Commission d'appel d'offres et commission MAPA

A la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres (pour les marchés de travaux dont le montant est supérieur à 5 186 000 € HT et les marchés de fournitures et services supérieurs à 207 000 € HT) et ce pour la durée du mandat. Pour les communes de moins de 3 500 habitants, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le vote doit avoir lieu au bulletin secret.

Madame le Maire propose au conseil municipal de nommer à la commission d'appel d'offres les personnes suivantes :

TITULAIRES

Raymond CAILLETON

Alain CHAUFFIER

Thierry ALLEAU

SUPPLEANTS

Claude POUPINOT

Stephane BARILLOT

Sylvie BRUMELOT

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Les collectivités locales peuvent désormais traiter en marché à procédure adaptée (MAPA) les marchés de travaux jusqu'à 5 186 000 € HT et les marchés de fournitures et services jusqu'à 207 000 € HT.

Il est proposé de créer une commission MAPA qui sera chargée de déterminer, pour les marchés de travaux et de fournitures et services supérieurs à 90 000 € HT passés sous forme de MAPA, la ou les offres économiquement les plus avantageuses. Elle pourra également proposer au maire d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats.

Dans un souci de simplification, il est suggéré au Conseil Municipal que la composition de la commission MAPA soit identique à celle de la commission d'appel d'offres, soit :

TITULAIRES

Raymond CAILLETON

Alain CHAUFFIER

Thierry ALLEAU

SUPPLEANTS

Claude POUPINOT

Stephane BARILLOT

Sylvie BRUMELOT

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Commissions communales

Madame le Maire propose au conseil municipal de composer les commissions communales de la façon suivante :

COMMISSION FINANCES

Brigitte COMPETISSA
Brigitte BONNAUD-TOUCHARD
Laurent COCHELIN
Raymond CAILLETON
Alain CHAUFFIER
Sylvie BRUMELOT
Claude POUPINOT
Véronique GUIGNE
Thierry ALLEAU
Katia GABILLIER
Martine PEDROLA

COMMISSION PERSONNEL COMMUNAL

Brigitte COMPETISSA
Brigitte BONNAUD-TOUCHARD
Laurent COCHELIN
Raymond CAILLETON
Alain CHAUFFIER
Sylvie BRUMELOT
Claude POUPINOT
Aurélien LAURENT
Stephane BARILLOT
Pierrick CLEMENT
Véronique GUIGNE

COMMISSION URBANISME – CADRE DE VIE - Brigitte COMPETISSA
PATRIMOINE – TRAVAUX - ACCESSIBILITE Raymond CAILLETON
Bernard BARAUD
Alain CHAUFFIER
Bruno PAROLDO
Pierrick CLEMENT
Stephane BARILLOT
Elisabeth DEGORCE
Thierry ALLEAU
Valérie MESNARD
Olivier POIRAUD

COMMISSION VOIRIE – ECLAIRAGE PUBLIC – Brigitte COMPETISSA
SECURITE – CIRCULATION Bernard BARAUD
Raymond CAILLETON
Stephane BARILLOT
Michel MAGNERON
Pierrick CLEMENT
Valérie MESNARD
Thierry ALLEAU
Claude POUPINOT
Bruno PAROLDO

COMMISSION ANIMATION CULTURELLE ET
SPORTIVE – VIE ASSOCIATIVE

Brigitte COMPETISSA
Laurent COCHELIN
Alain CHAUFFIER
Katia GABILLIER
Cécile DRAUNET
Aurélie LAURENT
Katia MAITRE
Sandrine DOOLAEGHE

COMMISSION JEUNES ET CITOYENNETE

Brigitte COMPETISSA
Laurent COCHELIN
Alain CHAUFFIER
Aurélie LAURENT
Katia MAITRE

COMMISSION VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE
– ENFANCE - JEUNESSE

Brigitte COMPETISSA
Alain CHAUFFIER
Cécile DRAUNET
Aurélie LAURENT
Katia MAITRE
Véronique GUIGNE

COMMISSION ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT
LOCAL

Brigitte COMPETISSA
Sylvie BRUMELOT
Thierry ALLEAU
Martine PEDROLA
Olivier POIRAUD
Elisabeth DEGORCE

COMMISSION INFORMATION
COMMUNICATION

ET
Brigitte COMPETISSA
Alain CHAUFFIER
Olivier POIRAUD
Bruno PAROLDO
Valérie MESNARD
Cécile DRAUNET

GROUPE DE TRAVAIL CIMETIERE

Brigitte COMPETISSA
Laurent COCHELIN
Sylvie BRUMELOT
Olivier POIRAUD
Michel MAGNERON

Attribution de subventions aux associations Frontenaysiennes

Madame le Maire suggère au conseil municipal d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATION	Montant alloué en 2013	Montant sollicité	Montant retenu
Association des anciens combattants	120	130	120
Les médaillés militaires	120	Au bon vouloir de la commission	120
APE maternelle et primaire	350	350	350
APE collège	150	150	150
APEL Sainte Jeanne d'Arc	0	300	0
Les mamans bis	320	350	320
Les bouts'chou	320	500	320
Arts et Loisirs	150	150	150
Le temps des copains	500	500	500
Reverb'and co	250	300	150
Vivre l'histoire en Deux-Sèvres	400	500	400
Rencontres et Loisirs	200	300	200
Secours catholique	250	300	250
ACCA	150	Pas de dossier	0
TAEKWONDO	0	600	300
AFFT	1000	1500	1500
RCF	2200	2200	3200 Sous réserve achat défibrillateur

SPORT DETENTE		A ce jour pas de dossier	0
SEP générale	300	500	300
SEP Judo	1400	2500	1500
SEP Musique	1400	1400	1400
SEP Chorale	100	250	150
SEP Dessin	150	200	200
SEP Tennis	Non demandé	2 000	1 000
SEP Cinéma		Non demandé Mais convention CRPC 1 200 €	0
SEP GV	100	200	100
SEP ATHLETISME	300	Non demandé	0
SEP Arts Plastiques	100	Non demandé	0
SEP Arts du fil	100	537	150
SEP randonnée		Non demandé	0
B.A.V			0
OMBRES ET LUMIERES		Pas de demande Remerciements	0

Mini Racing 79	250	250	250
Amicale des Sapeurs Pompiers	150	150	150
Roller Club Niortais	100	Non demandé	0
F²R		Pas de demande	0
TRUITE DE MERE (APPMA)	100	120	100
OLD SCHOOL RIDERS (moto acrobatique)	100	Non demandé	0
HANDBALL		300	0
ASSOLMA		Non demandé	0
4 AILES AU DESSERT		Non demandé	0
AQUARIO 79		Non demandé	0
QI GONG		Non demandé	0
AVL LE P'TIT COIN DES MOMES		Non demandé	0
ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE ECOLE MATERNELLE		800	800
ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE ECOLE ELEMENTAIRE		1 500	1 500

ASSOCIATION DONNEURS DE SANG		200	200
TOTAL			15 830

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour toutes les subventions telles que proposées par la commission, à l'exception de la subvention de 100 € pour la TRUITE DE MER.

La proposition, considérant la trésorerie de cette association, était de ne pas verser de subvention en 2014. Le conseil Municipal, après discussion, décide d'accorder 100.00 € à cette association (Monsieur ALLEAU ne participe pas au vote. Ont voté pour : 13, abstentions : 9).

Attribution de subventions aux associations hors commune

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les montants proposés par la commission :

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE			
Le Fil du temps	100	100	0
Prévention routière	125		125
Chambre des métiers	240	180 (20.00 par apprenti)	180
MFR MOUILLERON		1 apprenti	20
MFR SECONDIGNY		2 apprentis	40
MFR BRESSUIRE		2 apprentis	40
MFR ST MICHEL MONT MERCURE		1 apprenti	20
MFR/CFA LA LOUSIERE		1 apprenti	20
Association des conciliateurs de justice	100	Montant non précisé	0
FLEP	40	Montant non précisé	40
AFM TELETHON		Montant non précisé	0
ASSOCIATION VALENTIN HAUY		Montant non précisé	0
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS		Montant non précisé	0
A.S.P L'ESTUAIRE		Montant non précisé	0

RADIO D4 B		Montant non précisé	0
ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUE		Montant non précisé	0
ALCOOL ASSISTANCE – LA CROIX D'OR		Montant non précisé	0
ASSOCIATION DU MEMORIAL DES DEUX-SEVRES DES MORTS EN INDOCHINE COREE AFRIQUE DU NORD ET OPERATIONS EXTERIEURES		Pour construction d'un mémorial à MAZIERES EN GATINE	0
TOTAL			485

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord aux propositions faites par la commission.

Demande de subvention pour le Fonds départemental d'aide aux jeunes

Le conseil général des Deux-Sèvres, au titre du Fonds Départemental d'aide aux jeunes, sollicite une subvention. Le Fonds départemental d'aide aux jeunes a pour mission d'accompagner des projets individuels ou collectifs, afin de favoriser la démarche d'insertion socioprofessionnelle des jeunes âgés de 18 à 25 ans en difficulté financière.

La commune a versé une subvention de 100 € en 2012 et en 2013.

850 jeunes ont été aidés en 2013 au titre des aides individuelles et 883 ont bénéficié des actions collectives. L'aide moyenne est de 115.36 € par jeune.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire le versement d'une subvention de 100 € pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Demande de subvention pour « ESPACE RENCONTRE »(UDAF)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'UDAF afin de financer le fonctionnement de l'espace rencontre destiné à maintenir le lien entre les familles en rupture. Le montant demandé est de 200.00 € pour l'année 2014.

La demande faite en 2013 avait été rejetée par le conseil municipal.

Ont voté contre le versement d'une subvention : 19

Abstentions : 4

- **Point sur les marchés encours concernant la réhabilitation de l'école élémentaire LA FONTAINE**

<u>N° LOT/OBJET</u>	<u>ENTREPRISE</u>	<u>MONTANT HT</u> <u>MARCHE</u> <u>INITIAL</u>	<u>MONTANT HT</u> <u>AVENANTS</u>	<u>MONTANT HT</u> <u>TOTAL</u>
1- DEMOLITION ON ABORDS VRD	RINEAU TP	124 727.00	+ 10 953.10	135 680.10
2 – GROS OEUVRE	VENANT	282 562.73	+ 3 594.90 + 9 409.81	295 567.44
3 – CHARPENTE BOIS - BARDAGE	COUDRONNIERE	123 920.12		123 920.12
4 – ETANCHEITE - ZINGUERIE	CHATEL ETANCHEITE	99 975.71		99 975.71
5 – MENUISERIES EXTERIEURES ALU SERRURERIE	COUDRONNIERE	114 461.54		114 461.54
6 – MENUISERIES INTERIEURES	COUDRONNIERE	32 980.79	+ 1 075.93	34 056.72
7 – PLATRERIE ISOLATION	AUDIS	47 711.06	- 969.05	46 742.01
8 – FAUX PLAFONDS ISOLATION	BATI ECO BOIS	19 296.36	+ 324.82	19 621.18
9 – CARRELAGE FAIENCE	BATISOL	35 280.49		35 280.49
10 – REVETEMENTS DE SOLS COLLES	GUINOT	17 674.00		17 674.00
11 - PEINTURE	RAFFENEAU	29 340.76		29 340.76
12 - OCCULTATION	ARNAULT DIFFUSION	8 428.07		8 428.07
13 - ASCENSEUR	OTIS	20 450.00		20 450.00
14 – NETTOYAGE FIN DE CHANTIER	TECHNI PROPRETE	1 665.00		1 665.00

15 – PLOMBERIE SANITAIRE	CHAUFFAGE SANITAIRE L'AUNIS	DE	10 551.82		10 551.82
16 - ELECTRICITE	BRUNET		96 656.00		96 656.00
17 – CHAUFFAGE VENTILATION	CHAUFFAGE SANITAIRE L'AUNIS	DE	159 514.90	- 1 528.81 - 5 043.38	152 942.71
18 DESAMIANTAGE	- TP PINEAU		25 911.83		25 911.83
TOTAL			1 251 108.18	+ 17 817.32 Soit 1.42 %	1 268 925.50

Signature d'avenants de prolongation de délai pour les autres marchés (marchés n°1 à n°17)

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer les avenants de prolongation de délais de la phase 1 de 2 mois et demi pour les autres marchés, soit :

- Avenant N°2 lot 1 - RINEAU TP
- Avenant n°3 lot 2 – VENANT
- Avenant n°1 lots 3 , 5 et 6 – COUDRONNIERE
- Avenant n°1 lot 4 - CHATEL ETANCHEITE
- Avenant n° 2 lot 7 – AUDIS
- Avenant n°1 lot 8 – BATI ECO BOIS
- Avenant n° 1 lot 9 - BATISOL +
- Avenant n°1 lot 10 – GUINOT
- Avenant n° 1 lot 11 – RAFFENEAU
- Avenant n°1 lot 12 – ARNAULT DIFFUSION
- Avenant n° 1 lot 14 – TECHNI PROPLETE
- Avenant n°1bis lots 15 et 17– CHAUFFAGE SANITAIRE DE L'AUNIS
- Avenant n°1 lot 16 – BRUNET

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Signature d'un avenant n°2 au marché n°6/2013 entreprise COUDRONNIERE

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant 2 au marché n°6 /2013 de l'entreprise COUDRONNIERE concernant le lot 6 –MENUISERIES INTERIEURES des travaux de réhabilitation de l'école LA FONTAINE.

L'avenant n°1 a pour objet la prolongation du délai de réalisation des travaux précisé dans l'ordre de service. Ce délai est prolongé de 2 mois et demi.

L'avenant n°2 porte sur la création de caissons permettant de supporter les tableaux blancs interactifs dans les classes. Ces travaux supplémentaires sont estimés à 1 075.93 € HT.

Montant du marché initial 32 980.79 € HT

Avenant N°2 + 1 075.93 € HT

Nouveau montant du marché 34 056.72 € HT

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Signature d'un avenant n°2 au marché n°8/2013 entreprise BATI ECO BOIS

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant n° 2 au marché n°8 /2013 de l'entreprise BATI ECO BOIS concernant le lot 8 –FAUX PLAFONDS - ISOLATION des travaux de réhabilitation de l'école LA FONTAINE.

L'avenant n°2 porte sur l'installation de plafonds avec dalles de laine minérale au niveau des rangements. Ces travaux supplémentaires sont estimés à 324.82 € HT.

Montant du marché initial 19 296.36 € HT

Avenant N°2 + 324.82 € HT

Nouveau montant du marché 19 621.18 € HT

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Signature d'un avenant n°2 au marché n°17/2013 entreprise C.S.A

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant 2 au marché n°17 /2013 de l'entreprise CHAUFFAGE SANITAIRE DE L'AUNIS (C.S.A) concernant le lot 17 – CHAUFFAGE – VENTILATION des travaux de réhabilitation de l'école LA FONTAINE.

L'avenant n°2 porte sur le retrait de deux cendriers avec vis de remontée et sur l'ajout d'un extracteur de fumées sur la chaudière afin d'en améliorer le tirage. Ces modifications entraînent une baisse du marché de 5 043.38 € HT.

Montant du marché initial 159 514.90 € HT

Montant de l'avenant n° 1 - 1 528.81 € Ht

Montant de l'avenant n°2 - 5 043.38 € HT

Nouveau montant du marché 152 942.71 € HT

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la pré-réception de la première phase des travaux a été faite. Des travaux restent à faire avant la réception définitive.

Acquisition d'un ordinateur pour l'école élémentaire LA FONTAINE

L'ordinateur de la Directrice de l'école n'étant plus en état de fonctionner correctement (XP), madame le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'achat d'un nouveau matériel.

Des devis sont parvenus en Mairie :

Fournisseur/type matériel	de Prix HT	Prix TTC
----------------------------------	-------------------	-----------------

TECODATA	494.00	592.80
UC TECODATA i3		
CARTE GRAPHIQUE 2gd3		
DISQUE DUR 500 Go		
+ disque SSd sansung 120 Go		
CAMIF – MANUTAN	653.00	783.60
COLLECTIVITES		
UC LENOVO THIK ENTRE M83		
(même type de matériel que l'offre TECODATA)		
CAMIF – MANUTAN	499.00	598.80
COLLECTIVITES		
UC LENOVO		
Processeur intel core i3		
Disque dur 250 Go		

Madame le Maire propose au conseil municipal de retenir la proposition de TECODATA et d'inscrire la dépense en section d'investissement – opération 0129 – acquisition de matériel – article 2183 matériel de bureau et informatique.

Ont voté pour : 22

Contre : 1 (M. Laurent COCHELIN)

Monsieur Laurent COCHELIN explique les raisons de son vote. Il s'agit de contester le système de gestion de l'enseignement primaire qui est confié – au ministère de l'éducation nationale pour l'enseignement, mais dont l'organisation matérielle est à la charge exclusive des communes.

Décision modificative numéro 1

Cette somme n'ayant pas été prévue au budget, madame le Maire propose au conseil municipal de procéder à une décision modificative, soit :

Dépenses d'investissement

Opération 098 – bâtiments communaux – article 21318 - autres bâtiments publics: - 593.00

Opération 0129 – acquisition de matériel - article 2183 – matériel de bureau et informatique : + 593.00

Ont voté pour : 22

Contre : 1 (M. Laurent COCHELIN)

Convention de retrocession des équipements communs des projets d'aménagement dans le domaine public

Le conseil municipal est invité à approuver le cahier des charges, tel que présenté ci-dessous, relatif aux conditions de rétrocession dans le domaine public des équipements communs des projets d'aménagement.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Terrain des Trois Rois

Le terrain cadastré ZM 105 appartenant à la commune a fait l'objet d'un compromis de vente au profit du lotisseur VILLA TRADITION.

Le conseil municipal est invité à autoriser Madame le Maire à signer une convention de rétrocession dans le domaine public, à l'issue des travaux, des espaces communs et de la voirie du projet de lotissement de VILLA TRADITION.

Voir pièces jointes.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Echange de parcelles

Suite à une proposition d'un riverain, il est proposé d'échanger sans indemnité des parcelles jouxtant la voie communale VC 20, aux Grandes Granges. Le projet concerne les parcelles AH 115 (7m²), AH 118 (135m²) appartenant aux consorts Grolleau à échanger contre la parcelle AH 120 (114m²) appartenant à la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan.

Le service des Domaines avait évalué en février 2013 à 30€ la parcelle AH 120 et à 40€ les parcelles AH 115 et 118. Cet échange permettra de régulariser l'implantation du dispositif d'assainissement des consorts Grolleau situé sur la parcelle de la Commune et l'implantation d'un poteau du réseau électrique situé sur la parcelle des consorts Grolleau.

Il est donc proposé au CM d'approuver l'échange sans indemnités et d'autoriser Mme Le Maire à signer l'acte notarié. Les divers frais d'acte notarié seront à la charge des contre-échangistes (consorts Grolleau).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Voir plan joint.

Questions diverses

Demande de gratuité salle polyvalente

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de gratuité faite par l'association MINI RACING pour la manifestation organisée les 3 et 4 mai prochains. La journée du samedi est consacrée aux préparatifs et aux réglages de voitures. La journée du dimanche est consacrée à la course d'endurance de 10 H 00 à 17 H 00.

La gratuité ayant déjà été accordée à titre dérogatoire pour la manifestation des 24 et 25 janvier derniers, et l'association demandant également que la salle soit préparée par les agents communaux, madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, rejette la demande de gratuité de la salle pour ces deux dates.

Versement d'une subvention au CCAS

Le Budget primitif voté le 6 mars dernier prévoyait le versement d'une subvention de 4 000.00 € au CCAS. Aucune délibération spécifique n'ayant été prise à ce sujet, madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir confirmer le versement de cette subvention qui permet d'équilibrer le budget du CCAS, dans une période où les demandes d'aides sont de plus en plus nombreuses.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Informations

Madame le Maire annonce au conseil municipal la fermeture définitive de la quatrième classe de l'école maternelle de Frontenay- Rohan-Rohan notifiée par courrier de l'inspection académique.

Elle informe les conseillers municipaux de la tenue d'une réunion au CPI de la courance le 29 Avril 2014 à 18 H 30.

Plusieurs rendez-vous sont donnés aux conseillers municipaux par le Consiel Général des Deux-Sèvres à l'occasion des rencontres ornithologiques .

Le compte-rendu de réunion de l'AIPEMP est à la disposition des membres du conseil municipal.

Madame le Maire a assisté au premier conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Niortais consacré principalement à l'élection du nouveau Président et des vice-présidents.

Le Bureau des Maires sera remplacé par la « Conférence des Maires » qui aura lieu deux fois par mois, le Lundi. Le Conseil de Communauté aura lieu une fois par mois, le lundi, à la suite de la Conférence des Maires.

Le dossier du transport a également été évoqué.

Katia MAITRE fait remarquer l'absence d'intérêt de l'arrêt de bus du collège, les bus ne passant pas à cet endroit.

Madame le Maire annonce également que la constitution d'un groupe de Maires permettra d'obtenir des informations auprès des services sur les questions à l'ordre du jour du conseil communautaire et de disposer d'une salle de réunion.

Alain CHAUFFIER souhaite une nouvelle répartition de la dotation de compensation. L'actuelle répartition est encore basée sur la perception par les communes de la taxe professionnelle en 2000 lors de la création de la CAN.

Il informe le conseil municipal de la programmation de spectacles les 16 et 17 mai prochains à l'occasion des « Giboulées », organisées par la Ligue de l'Enseignement, à l'espace Tartalin à AIFFRES.

Il s'agit de repérer des spectacles qui pourraient être présentés ensuite dans la commune.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le calendrier des prochaines réunions des commissions :

Date	lieu	commission
Lundi 5 mai 2014 à 20 h 30	Mairie – salle des élus	Commission information (Trait d'Union)
Mardi 13 Mai 2014 à 20 h 30	Mairie – salle des élus	Commission animation – jeunesse - citoyenneté
Jeudi 15 Mai à 20 h 30	Mairie – salle des élus	Commission urbanisme – Travaux - Voirie et c...
Lundi 19 Mai à 20 h 30	Mairie – salle des élus	Commission économie – développement local
Mercredi 21 Mai à 20 h 30	Mairie – salle des élus	Commission information (Trait d'Union)
Jeudi 22 Mai à 20 h 30	Mairie – salle des élus	Commission vie scolaire...

Madame le Maire demande également aux conseillers municipaux de se rendre disponibles pour la tenue des bureaux de vote lors des élections Européennes du 25 Mai prochain.

Laurent COCHELIN annonce que le feu d'artifice du 14 Juillet sera confié à la société 1000 feux.

Véronique GUIGNE a été sensibilisée par l'absence de signalisation d'un croisement au niveau de la route des Granges.

Brigitte BONNAUD-TOUCHARD annonce le prochain spectacle du TEMPS DES COPAINS, les 9 et 10 Mai prochains à la salle polyvalente. Les réservations sont ouvertes.

Raymond CAILLETON informe le conseil municipal des travaux récemment réalisés par les services techniques municipaux.

Bernard BARAUD a assisté au conseil d'administration de la maison de retraite. Les travaux du nouvel établissement devraient être terminés dans un an.

Monsieur MARTIN de PRAHECQ a été élu président du syndicat des trois rivières.

Enfin, madame le Maire déplore de nouveaux tags rue du Rabioux

La séance se termine à 22 h 00.